

L'esprit genevois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **6 (1868)**

Heft 22

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'esprit genevois.

M. Marc Monnier, écrivain distingué, critique spirituel et fin, causeur exquis et entraînant qui, l'année dernière, suspendait à ses lèvres un nombreux et fidèle auditoire, composé de ce qu'il y avait de plus lettré et de plus élégant dans la société lausannoise, a publié dans la *Revue moderne*, de Paris (1867), sous le titre qui est en tête de ces lignes, une étude pleine d'intérêt que nous allons chercher à résumer aussi bien que possible, en lui empruntant ce qu'elle a de plus intéressant, pour en donner une idée à nos lecteurs. L'auteur y dépeint avec une grande vérité le caractère du Genevois qu'il va chercher non dans les salons, « car les salons n'offrent jamais la représentation naïve et franche d'un type national ; ils ne présentent jamais qu'un monde refait, poli, factice. » M. Monnier cherche le vrai Genevois — c'est ainsi qu'il prononce et écrit ce mot — dans la cour du collège, pendant les récréations, dans un atelier d'horlogerie, ou un jour d'élections au Palais électoral, qu'on a justement surnommé « la boîte aux giffles et le temple d'Héraclée. » C'est là où se trouve sans alliage cet esprit genevois qui a cependant été singulièrement modifié par un Français, Jean Calvin, amenant avec lui nombre de réfugiés.

« Calvin fonda à Genève une religion d'Etat et força chaque citoyen d'être chrétien. Il fit de la morale évangélique une sorte de code civil, il mit la vie privée des Genevois sous la surveillance de la police, et chargea les tribunaux de faire exécuter la loi de Dieu. La violation des dix commandements fut punie par la prison, l'amende et l'exil ; il entra dans les moindres détails de la vie domestique, réglementa le logement, la nourriture, l'habillement, les divertissements, le budget des ménages ; il institua une cour morale, le consistoire, chargée de juger les consciences. »

Calvin ne triomphe pas sans obstacle et sans combat ; il rencontra la résistance de l'esprit local et d'une insubordination gaillarde et frondeuse. Mais les *libertins* (c'est ainsi qu'on nommait l'opposition) furent battus, et les mœurs que voulait imposer le réformateur s'établirent et persistèrent durant deux siècles. « A Genève, dit M. Gaberel, la journée commençait pour tout le monde à 6 heures en hiver et à 4 heures en été. Nos ancêtres paraissent avoir été beaucoup moins sensibles au froid

que leurs héritiers actuels, puisqu'un seul feu s'allumait dans chaque ménage, quelle que fut la saison, celui de la cuisine ; à peine, chez les familles riches, une *brasière* se voyait-elle dans les lieux de réunion. On ne connaissait que les meubles de bois ordinaire. Des fenêtres hermétiquement fermées passaient pour un véritable luxe et l'on s'inquiétait fort peu des ouvertures qui donnaient passage à la bise. » La loi voulait qu'on n'eût sur sa table en temps ordinaire que deux plats au plus : viande et légumes, sans pâtisserie. Les salons étaient inconnus ; ceux qui voulaient causer se réunissaient dans les cours intérieures des maisons. Aux premières réformes confortables, un pasteur s'écria avec angoisse : « Nous avons des portes cochères, mais par ces portes cochères le luxe entre chez nous à deux battants. »

Les libertins furent battus, mais point anéantis ; leur esprit qui, au fond, était l'esprit genevois, résista toujours contre les lois de fer qu'on voulait faire peser sur le peuple. On vit, dès le XVIII^e siècle, des hommes d'esprit et de plaisir jouer la comédie malgré les censures des magistrats, et s'habiller richement malgré les lois somptuaires ; mais ces timides insurrections étaient bientôt réprimées par des amendes et des quêtes forcées. Il fallait aux libertins un chef puissant, qui tuât leurs adversaires par le ridicule. Nul ne pouvait mieux favoriser leurs tendances que Voltaire qui, persécuté en France, vint se fixer à Genève. Le but du philosophe était nettement dessiné dans une de ses lettres. Il voulait, disait-il, « pervertir cette cité pédante qui conservait un bon souvenir de ses réformateurs, se soumettaient aux lois tyranniques de Calvin et croyait à la parole de ses prédicateurs. »

Voltaire commença les hostilités en construisant un théâtre à Tournay, sur la frontière genevoise. Ce fut un grand scandale, les Genevois y couraient en foule et la compagnie des pasteurs demanda qu'on défendit à Voltaire de faire jouer la comédie. Que fit celui-ci ? Il fit venir de Paris le tragédien Le Kain. Alors, malgré toutes les prohibitions, Genève entière se rua dans la salle de spectacle bâtie par le grand corrupteur. Pour s'y rendre, on payait un louis la plus affreuse cariole. Les magistrats y vinrent, même les pasteurs, hélas !

La lutte continua de plus en plus acharnée. Voltaire écrivit la *Guerre de Genève*, répandit par milliers d'exemplaires la *Pucelle*, *Candide*, le *Diction-*

naire philosophique, etc. Chose étrange, il désavouait publiquement ses péchés. « Moi, s'écriait-il, quand M. Vernes l'accusait d'être l'auteur de Jeanne d'Arc, il faut que je sois tombé bien bas dans votre estime pour que vous me croyiez capable d'une pareille saleté. » Il n'en répandait pas moins toutes ses productions par les moyens les plus étranges; il les faisait glisser dans les ballots des libraires, attacher aux cordons des sonnettes, passer par dessous les portes des appartements, distribuer aux écoliers et même aux catéchumènes.

Les calvinistes ripostèrent aux libelles par des libelles et armèrent contre le philosophe toutes les milices de leur parti, les jeunes surtout, parmi lesquels le ministre Jacob Vernes se débattit bravement; ils en vinrent aux voies de fait, arrêtrèrent et firent fouiller le carrosse de Voltaire, suspect de contrebande philosophique; ils brûlèrent la *Pucelle* et *Candide* par la main du bourreau. Peines perdues! l'élan était donné, le philosophe était maître de la place.

Voltaire laissa à Genève une trace profondément marquée. Son principal moyen de « corruption, » le théâtre, était devenu tellement nécessaire à la population que, la salle de Châtelaine une fois fermée, il s'en éleva bientôt une nouvelle. Mais Voltaire ne laissa pas seulement derrière lui une salle de comédie, il se perpétua dans la cité de Calvin par une sorte de descendance littéraire. Après lui et sous son influence, un groupe de poètes légers, nourris de ses œuvres, instruits à son école, armés de sa plume alerte et pointue, se mirent à ferrailer gaîment contre toutes sortes d'abus, de ridicules, de petitesse qui leur déplaisaient dans la Genève de Calvin. Celui de ces poètes qui vint le premier fut J.-F. Chaponnière, né en 1769. Il s'était enrôlé de bonne heure dans l'opposition bourgeoise et se faisait remarquer parmi les plus fougueux représentants: c'était le nom qu'on donnait aux mécontents de l'époque. Les audacieux furent proscrits, entre autres Mallet-Dupan, Dumont (le souffleur de Mirabeau) et Chaponnière. Ce dernier parcourut la Suisse et l'Allemagne en peintre ambulant, le sac au dos, faisant des portraits pour vivre.

Rappelé à Genève en 1792, par la révolution, Chaponnière y joua un rôle important. Sous l'occupation française, il osa prendre sa fronde et lancer sa pierre au Goliath impérial: les meilleures chansons contre le premier empire sont de lui. — Enfin, Genève fut détachée de la France et délivrée par les Autrichiens. Mais le pouvoir resta aux mains de ceux que la révolution avait maltraités; le peuple étant exclu du conseil souverain, les patriciens gouvernèrent seuls et le calvinisme reprit le dessus. Les nouveaux maîtres de Genève étaient les fanfarons de piété, de gravité, de philanthropie, les naturalistes, les vieilles filles, les cravates blanches, en un mot les collets montés.

Contre toutes ces tristesses s'organisa le Caveau genevois, société lyrique fondée par Chaponnière. M. Petit-Senn en était, avec Salomon Cougnard; Thomegueux, l'Anacréon de la bande; Gaudy-Lefort;

Tavan, chansonnier jetant feu et flammes; Collard, DuBois, La Rivière, etc., etc. Ce dernier était le chanteur officiel du Caveau, sa voix de tonnerre, colportant la chanson nouvelle, dominait les applaudissements et cassait les vitres. Joyeuse réunion, assaut de bonne humeur, élan d'enthousiasme national, ardent et jeune.

Les membres du Caveau genevois opposèrent aux petits ridicules et aux petites oppressions de ce temps-là un faisceau redoutable. (A suivre.)

La sainte Julie,

CHANSONNETTE DÉDIÉE AUX VIGNERONS DE 1868.

AIR des voleurs.

Elle a passé, sainte Julie,
Il a passé le vingt-deux mai,
Sans qu'enfin le gel nous spolie!
Le vigneron chante, il est gai,
Le petit vieux, que l'avarice
Retenait en captivité,
Va voir la fin de son supplice
Et jouir de la liberté.

Elle a passé, sainte Julie,
En jetant sur la vigne en fleur,
Du haut de son périhélie,
Les plus doux rayons de chaleur,
Partout la grappe se dessine
Sous la feuille écartée en main,
Pour teindre en couleur purpurine
La Simarre de Saint-Urbain.

Elle a passé, sainte Julie,
Par son passage bienveillant,
Chaque cave sera remplie
D'un vin chaud, riche et pétillant.
Que de chansons, que d'ariettes
Vont préconiser ce bienfait!
Sautiez garçons, dansez fillettes
La prospérité reparait.

Elle a passé, sainte Julie,
Voici le terme de nos maux.
Dieu, que la campagne est jolie
Pour nos greniers et nos tonneaux!
Mais, hélas! fasse que Bellone
Ne veuille pas en profiter,
Et qu'avec le jus de la tonne
Nous puissions tous nous remonter.

Le 23 mai 1868.

MÉRIL CATALAN.

Lo dié dé Rollo et cé dé Mordze.

Onna né que iavâi zu n'a bastringue dein onna pinta à Rollo, lo dié n'avâi pas tant mô levâ lo câodo et ma fâi à la fin sé trova on bocon bliet. Ye veniâi dé criâ la miné et ein passeint dévânt la Téta-nâire, ye ve onna calèche arretâie, que reveniâi dé Dzenéva menâ on monsu et onna dama. Mon dié s'approuzté, guegné dein la voiture et sé peinsa: Mé râodzâ ç'on s'arâi tant mô dein clia cariole! et ye monté dédein, io s'éteind su lé coussin et io s'eindo coumein on bn'irâo. Lo coché dé clia calé-